

LA GARE ROUTIÈRE RUE DES COURTILS : MISE EN SERVICE DE LA ZONE BUS LE 8 DÉCEMBRE 2017
Voie de BUS jouxtant le lycée Louis Pergaud

Seuls les BUS/Autocars sont autorisés à circuler, à stationner dans cette zone réservée.
Les piétons se sentent en sécurité, il est donc interdit d'y introduire son véhicule qui pourrait les surprendre et ce, quel que soit l'horaire de la journée !!!

Les exceptions concernent les véhicules en service : police-pompiers-voirie.

Signalisation en descendant la rue des Courtils



Signalisation en remontant la rue des Courtils

